

## **DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

**Etaient présents :** Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Aline CLAIRET, Françoise DESSERTY, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Thierry MERCIER, Yasmina ABDELHAK, Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST, Jean-Louis MAHUET

**Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir :** Sheila Mc CARRON à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Matthias FLORA à Gilles PEYRICHOU, Jean-Claude GROSS à Jean-Claude GAUTHIER, Dominique DUVINAGE à Françoise DESSERTY, Daniel BROUTIER à Yvonne CHAMBOST

**Était absent :** René GRUMEL

**Nombre de conseillers en exercice :** 29  
**Nombre de conseillers présents :** 23  
**Nombre de conseillers votants :** 28

Secrétaire de séance : Madame Marlène SEYTIER

Date de la convocation : jeudi 09 mai 2019

Compte rendu affiché : jeudi 23 mai 2019

DL-039-05-19

### **OBJET : URBANISME : Approbation du nuancier communal des teintes de façades et menuiseries**

Une étude sur le nuancier communal des teintes de façades et menuiserie a été commandée auprès du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) du Rhône et de la Métropole. Cette étude menée par Thierry SAUNIER, l'architecte-conseil du secteur a débuté le 19 mai 2017 et s'est achevée le 23 avril 2018. Les associations Maisons Paysannes du Rhône et les Amis du Vieil Arbresle ont été conviées à y participer.

Les commissions patrimoine et urbanisme ont été parties prenantes. De plus la technicienne de l'UDAP (unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine) du Rhône, Lamiaé CHAHDI a participé à chacune des sept réunions.

Le nuancier communal est à la fois un précieux outil pour la commune, désireuse de préserver sa spécificité, et également un guide pour les habitants, leur permettant, dans le dialogue avec la municipalité d'effectuer un choix de coloration pour leur habitation qui reste personnel et en accord avec le paysage environnant.

Tout en permettant une liberté de choix à l'échelle individuelle, le nuancier communal des teintes de façades et de menuiseries participe de la garantie de la préservation d'une unité à l'échelle de la collectivité.

Considérant que le nuancier des teintes de façades et menuiseries tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé et à être annexé au plan local d'urbanisme.

**En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le nuancier des teintes de façades et menuiseries et de l'annexer au plan local d'urbanisme.**

**Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.**

***Pièce jointe : planche de photos nuancier et références***

**Pour extrait certifié conforme,  
Pierre-Jean ZANNETTACCI,  
Maire**

